

Exercer le contrôle permanent dans le secteur bancaire et assurantiel

Objectif de la certification :

Imposée par la réglementation - arrêté du 3 novembre 2014 modifié, pour les établissements financiers et dispositions de Solvency 2 pour le secteur assurantiel - la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent constitue pour les entités de ces secteurs, un enjeu majeur de sécurisation et de compétitivité de leurs activités.

La mission principale du contrôle permanent selon la réglementation est de « vérifier notamment que les risques ont été identifiés et gérés par le premier niveau de contrôle selon les règles et procédures prévues et d'assurer le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées et du respect des autres diligences liées aux missions de la fonction de gestion des risques » (article 12 de l'arrêté du 3/11/2014 modifié).

C'est dans cette démarche que s'inscrit la certification « Exercer le contrôle permanent dans le secteur bancaire et assurantiel ». Elle vise le développement des compétences des acteurs de contrôle permanent, et de ceux qui souhaiteraient évoluer dans le domaine du contrôle permanent afin de professionnaliser et sécuriser leur pratique par la mise en place de dispositifs de contrôle permettant une maîtrise et une gestion des risques efficaces des activités bancaire et assurantielle.

Public visé:

- Analystes Risques, Conformité, Sécurité et Contrôle Permanent
- Responsables projets Risques, Conformité, Sécurité et Contrôle Permanent
- Collaborateurs de niveau 1, dont les activités de contrôle représentent une part importante de leur mission et/ou de leur responsabilité (ex : contrôle délocalisés)
- Responsables des métiers de contrôle de second niveau des filières Risques, Conformité, Sécurité et Contrôle Permanent
- Collaborateurs réalisant d'autres métiers et souhaitant évoluer vers du Contrôle Permanent

Maturité dans le poste : débutants ou confirmés.

Prérequis :

Avoir un projet professionnel en lien avec la thématique de la certification visée.

Exercer dans le secteur bancaire et assurantiel.



Exercer le contrôle permanent dans le secteur bancaire et assurantiel

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
C1. Définir le périmètre d'action du contrôle interne dans le but de déterminer les situations de risques et les non-conformités pouvant impacter les activités de l'établissement financier en identifiant le cadre réglementaire et prudentiel des domaines de la banque et de l'assurance, les processus métiers, les familles de risques et les activités de l'entreprise et en appliquant les méthodologies appropriées aux objectifs du contrôle (méthodologies de l'approche par les risques, par l'analyse de l'expérience des opérationnels et par l'analyse prospective). C2. Évaluer les risques inhérents à chaque processus et activité selon leur fréquence et leur impact afin de déterminer les conséquences de survenance (réglementaires, financières, retard opérationnel, image ou réputation) en identifiant, en analysant et en classant les risques bruts et nets.	1/ Mises en situation professionnelle sur la réalisation d'un contrôle permanent avec soutenance orale - C1 à C10 Durée : 1heure Il est remis au/à la candidat(e) un dossier contenant 2 mises en situation professionnelle sur le contrôle permanent d'un établissement bancaire ou assurantiel. Le/la candidat(e) doit analyser les situations, construire et rédiger sa démarche. Il est demandé au/à la candidat(e) de/d': - Définir le périmètre d'action du contrôle interne - Évaluer les risques liés à chaque activité - Évaluer le DMR - Réaliser une cartographie des risques - Proposer une stratégie de gestion des risques - Analyser un plan annuel de contrôle - Proposer des contrôles programmés et spontanés - Proposer une démarche permettant d'exploiter les alertes de dysfonctionnements	Le/la candidat(e) démontre sa capacité à définir un périmètre d'action du contrôle interne à mettre en place : - les familles de risques, les processus métier et les activités de l'organisation sont identifiées et nommées - le cadre réglementaire et prudentiel du domaine d'activité de l'organisation est identifié - la méthodologie de l'approche par les risques est appliquée les situations à risques propres au contexte de l'organisation sont repérées - l'analyse prospective réalisée est exhaustive et adaptée au domaine d'activité de l'organisation et au périmètre d'action du contrôle interne à opérer Le/la candidat(e) démontre sa capacité à évaluer des risques inhérents aux processus et activités d'une organisation : - les risques bruts sont identifiés puis évalués selon leur fréquence et leur impact sur les processus et les activités - les composantes du DMR sont évaluées



Exercer le contrôle permanent dans le secteur bancaire et assurantiel

C3. Évaluer le(s) risque(s) résiduel(s) à couvrir à partir de la mesure de l'efficacité des composantes du dispositif de maîtrise des risques (DMR) en place pour s'assurer que les dispositifs de gestion des risques sont adaptés aux évolutions de l'organisation de l'établissement bancaire ou assurantiel.

C4. Établir une cartographie des risques (résiduels) susceptibles d'atténuer la performance des activités de l'établissement bancaire ou assurantiel afin de mettre en place des plans d'action relatifs au renforcement des composantes du Dispositif de maitrise des risques (DMR), en appliquant les méthodes Top down et Bottom up et en les hiérarchisant selon leur criticité.

C5. Mettre en place une stratégie de gestion des risques à partir de *l'appétit pour le risque* (Risk Appetit Framework) en tenant compte des rôles et missions des acteurs du contrôle permanent de premier

 Analyser des reporting, proposer et suivre des actions correctives

Le/La candidat(e) doit rassembler l'ensemble de ces informations dans un rapport qu'il/elle présentera à l'oral face au jury.

Lors de la soutenance, le/la candidat(e) exposera les différents éléments du contrôle, les dispositifs, les résultats et les actions correctrices proposées. Le/la candidat(e) argumentera et justifiera ses choix.

2/ Cas pratiques et questionnaire en ligne couvrant l'ensemble des compétences C1 à C10

Durée: 1h10

Le/La candidat(e) doit dans un premier temps répondre à 30 questions à réponses uniques ou multiples couvrant l'ensemble des compétences du référentiel, sur le contrôle permanent dans le secteur bancaire et assurantiel. (30 minutes)

Puis il/elle doit traiter 4 cas pratiques couvrant l'ensemble des compétences sur l'exercice d'un contrôle permanent, en déterminant la ou les réponses correctes, dans un temps limité à 10mn par cas pratique. (40 minutes)

- les risques nets sont évalués et hiérarchisés
- Les conséquences de survenance des risques sont identifiées : financières, de retard opérationnel, d'image ou de réputation

Le/la candidat(e) démontre sa capacité à évaluer le dispositif de maîtrise des risques d'une organisation :

- Les risques résiduels à couvrir sont identifiés
- La méthodologie de mesure de l'efficacité du DMR est appliquée
- Le/la candidat(e) propose une analyse pertinente, argumentée et étayée basée sur la mesure d'efficacité du DMR

Le/la candidat(e) démontre sa capacité à produire une cartographie des risques exploitables et adaptées aux objectifs visés :

- Les méthodologies Top Down et Bottom Up sont appliquées
- Les risques sont hiérarchisés selon leur criticité : impact et probabilité
- L'ensemble des risques sont pris en compte
- Les règles de présentation d'une cartographie sont respectées : synthèses différenciées par thématiques, par processus, par zone

Le/la candidat(e) démontre sa capacité à proposer une stratégie de gestion des risques pertinente et adaptée à la situation :



Exercer le contrôle permanent dans le secteur bancaire et assurantiel

et second niveau pour définir les actions de contrôle, de prévention et de détection des risques les plus ciblées et couvrir les risques résiduels.

C6. Participer à l'élaboration d'un plan annuel de contrôle permanent portant sur les risques prioritaires pour vérifier l'efficacité et l'efficience des dispositifs en place en corrélation avec les attendus réglementaires et les moyens disponibles.

C7. Réaliser des contrôles permanents de 1^{er} ou de 2nd niveaux (programmés ou spontanés, sur pièces et sur place), en fonction du niveau de risque de l'activité exercée afin de vérifier la bonne application des règles et s'assurer de la conformité du dispositif de maitrise des risques.

- Les rôles et missions des acteurs du contrôle permanent sont identifiées et expliquées
- Des actions de contrôles, de prévention et de détection des risques sont définies.
 Elles sont réalisables dans le contexte de l'organisation
- Les actions proposées sont cohérentes et permettent de couvrir les risques détectés

Le/la candidat(e) démontre sa capacité à participer à l'élaboration d'un plan annuel de contrôle permanent :

- Les attendus réglementaires sont connus et pris en compte dans l'analyse du plan annuel de contrôle permanent
- Les moyens disponibles de l'entité pour établir le plan annuel de contrôle sont identifiés
- L'analyse du plan annuel de contrôle permanent est juste, argumentée et précise : elle met en perspective de manière explicite les risques prioritaires

Le/la candidat(e) démontre sa capacité à proposer des contrôles permanents de 1^{er} ou de 2nd niveaux, programmés ou spontanés :

 L'analyse des pièces de contrôle permanent est pertinente : l'analyse produite est adaptée, précise et critériée en fonction du cadre structurel



Exercer le contrôle permanent dans le secteur bancaire et assurantiel

C8. Mettre en place une démarche globale d'identification des sources d'alerte, de mesure de l'impact des incidents et des dysfonctionnements pour mettre en œuvre des plans d'actions correctives adaptés en exploitant les résultats de contrôle et en réévaluant l'ensemble des risques.

C9. Piloter les dispositifs de contrôles permanents par la mise en place de reporting adaptés pour suivre en temps réel les contrôles programmés au plan annuel

- Les contrôles réalisés prennent en compte le niveau de risque de l'activité exercée
 - Le/la candidat(e) utilise une méthodologie adaptée à la situation et au contexte des contrôles à effectuer : elle permet de réaliser les contrôles de manière précise et claire

Le/la candidat(e) démontre sa capacité à mettre en place une démarche globale d'identification des sources d'alerte en fonction d'un contexte donné :

- La démarche d'identification des sources d'alerte proposée est adaptée aux données de la situation et à son contexte
- L'exploitation des résultats de contrôle est prise en compte dans sa démarche

Le/la candidat(e) démontre sa capacité à mesurer l'impact des incidents et des dysfonctionnements :

- L'impact financier des dysfonctionnements et des incidents est évalué. L'évaluation est argumentée, précise et permet la production d'un diagnostic exploitable
- Des plans d'actions correctives réalisables et adaptées aux problématiques rencontrées sont proposés et argumentés

Le/la candidat(e) démontre sa capacité à piloter des dispositifs de contrôles permanents :

- L'analyse des reporting est exacte et justifiée



Exercer le contrôle permanent dans le secteur bancaire et assurantiel

de contrôle et réaliser les ajustements nécessaires le cas échéant.

C10. Communiquer à l'écrit et à l'oral auprès des différents acteurs de l'organisation afin de les accompagner dans la mise en place d'actions correctives en proposant des plans d'actions élaborés à partir des contrôles permanents réalisés, en explicitant les résultats des contrôles effectués et les dispositifs mis en place, et en adaptant sa communication aux besoins spécifiques des personnes présentes, notamment dans le cas de personnes en situation de handicap

- La technique de recherche des causes racines des dysfonctionnements est utilisée pour réaliser son analyse. Le/la candidat(e) présente et explicite sa démarche selon la méthode des « 5 pourquoi »
- La méthodologie de suivi du plan d'actions correctives est appliquée
- Les ajustements proposés sont cohérents et adaptés aux données de la situation analysée

Le/La candidat(e) démontre sa capacité à transmettre et présenter des informations précises et adaptées sur les dispositifs et les résultats des contrôles aux interlocuteurs présents, notamment en prenant en compte les personnes en situation de handicap.

- Le/la candidat(e) délivre oralement une information claire, détaillée et précise permettant aux différents interlocuteurs de l'organisation de comprendre les résultats des contrôles
- Le/la candidat(e) expose oralement et par écrit ses conclusions et répond de manière concise, précise, compréhensible et adaptée aux questions posées par les membres du jury sur les dispositifs mis en place et les résultats des contrôles effectués
- Le/la candidat(e) adapte sa manière de communiquer en tenant compte des besoins spécifiques des interlocuteurs, en situation de



Exercer le contrôle permanent dans le secteur bancaire et assurantiel

handicap ou non
- Le/la candidat(e) montre sa capacité à
mobiliser ses connaissances et à endosser
une posture de contrôleur appropriée à sa
fonction et aux interlocuteurs présents
- Le/la candidat(e) produit des écrits
professionnels structurés et clairs permettant
de transmettre un ensemble d'informations
exploitables et utiles aux objectifs visés